

## **SUR LE REGROUPEMENT DES UP LE HAVRE ET CORDEMAIS**

Le regroupement des UP Le Havre et Cordemais au sein d'une même unité est un projet de la Direction dont l'argument est « sauver le charbon ».

L'objectif de Force Ouvrière est de défendre les intérêts des agents des 2 sites, c'est-à-dire : les emplois, les conditions de travail et les rémunérations.

Libre et indépendante, à l'issue des réunions préparatoires et de la conclusive et après consultation de ses adhérents, FO a signé le relevé de position.

Des engagements ont été remplis pour satisfaire les exigences du personnel. Pour autant, notre signature n'est pas un chèque en blanc !! Nous resterons vigilants aux événements qui vont suivre c'est à dire la phase 2 du projet.

FO vous demande de préciser la manière dont vous présenterez les indicateurs de performance :

■ Est-ce que vous présenterez des indicateurs communs le Havre & Cordemais ?

L'hypothèse de regrouper ou de dégroupier, en fonction des besoins des indicateurs techniques et financiers n'est pas audible pour FO. Nous voulons la pérennisation des indicateurs de performance actuels pour les années à venir afin de prévenir toute manipulation de chiffres.

Quelles sont les mesures que vous prendrez pour garantir les conditions de travail et de transport si des agents volontaires sont amenés à faire des allers/retours fréquents entre les 2 sites ?

Quelles sont les mesures d'accompagnement social, notamment de compensation financière, que vous mettrez en place pour les volontaires qui accompliront ces missions ?

FO estime que le dispositif «Aide Inter Sites» négocié à l'ex-DIN peut être étendu ou adapté par une négociation spécifique à la DPIT.

FO vous demande de préciser comment seront gérées les ré-internalisations pour qu'elles se fassent dans de bonnes conditions (gestion du temps et formation adaptés).

Les agents de Cordemais et du Havre sont déjà saturés suite aux baisses d'effectifs et à l'augmentation de la charge de travail. FO demande une estimation de la charge de travail qui devra être absorbée.

Si des ré-internalisations justifient des embauches statutaires, nous saurons les revendiquer !!

Concernant les questions de compétences, de formation et de qualification-classement des agents. FO vous demande dans un premier temps de fournir les descriptions des emplois concernés par ces ré-internalisations.

La programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit la mise à l'arrêt des tranches charbon en 2022 en y ajoutant les déclarations médiatiques gouvernementales de ces derniers jours, FO considère que les tranches charbon sont et resteront nécessaires à l'approvisionnement et à la « sécurité réseau » particulièrement pour Cordemais et la Bretagne.

Revendication confortée par la situation de la semaine chaude du 19 au 23 juin où les TAC de Brennilis et Dirinon ont été sollicitées à pleine charge à la demande du RTE.

Cette situation démontre la nécessité pour EDF et la DPIT de défendre la pérennité de ces tranches.

FO vous demande de communiquer les résultats de la reprise de l'expérimentation de captage de CO2 et à la vente de chaleur au Havre ainsi qu'au projet biomasse à Cordemais.

Notre signature du relevé de positions est notre responsabilité devant les agents, comptez sur nous pour rester vigilants et vous faire respecter vos engagements.